

N° 2025-105

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 DECEMBRE 2025**

N°105/2025

**Définition des modalités de concertation de la Déclaration de projet n°1
emportant mise en compatibilité du PLU de Faucogney-et-la-Mer**

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 09 décembre pour la session ordinaire du mardi 16 décembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Écromagny sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	2
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	LAPARRA Isabelle	HOUILLOIN Régis
PY Julien	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
SARRE Vincent	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
CHIPAUX Michèle	MASSON Sylvain	DAVOT Jean-Louis
POIROT Martine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : Ms VERBAERE Ludovic, MANGE François, FORMET Arnaud, Mme BRESSON Elise excusée.

Pouvoirs :

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M. GROSJEAN Philippe
M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-6, L153-54 à L153-59 et R153-15 à R153-17

Vu la modification simplifiée du PLU approuvée le 14 décembre 2014

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 juin 2015

Vu la révision allégée n°1 du PLU approuvée le 15 décembre 2020

Le PLU a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 14 décembre 2021.

Vu la délibération en date du 3 juillet 2025, prescrivant la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU et fixant les modalités de concertation

Considérant qu'après un premier travail d'analyse, les enjeux économiques, urbains, environnementaux et paysagers du projet ont commencé à être précisés, et qu'ils ont conduit à la décision d'informer et d'associer davantage la population à l'élaboration du projet. A cette fin, il a été décidé de renforcer les modalités de la concertation prévues dans la délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2025 au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Considérant qu'il est proposé de compléter les modalités de concertation par l'organisation d'une réunion publique sur la commune de Faucogney-et-la-Mer ainsi que par la création d'une adresse mail spécifiquement dédiée contact-plufaucogney@cc1000etangs.fr en lieu et place de l'adresse melisey.ccm@orange.fr.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de compléter les modalités de concertation publique, de la manière suivante :
 - Mise à disposition d'un dossier technique présentant les caractéristiques du projet, de la procédure et des avis sollicités, en mairie de Faucogney-et-la-Mer et au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de la procédure. Le dossier technique sera également téléchargeable sur le site internet de la CCME
 - Possibilité de formuler des observations et des questions par le biais d'un registre mis à la disposition du public à la mairie de Faucogney-et-la-Mer et au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs, par mail à l'adresse contact-plufaucogney@cc1000etangs.fr ou par courrier à Monsieur le Président de la CCME, 14 place du marché 70 270 Melisey
 - Organisation d'une réunion publique sur la commune de Faucogney-et-la-Mer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS